



C. DUFKAREUTERS

**LENTEUR** Quand la France va-t-elle juger les génocidaires du Rwanda ?

## LA JUSTICE FRANÇAISE IRRITE KIGALI

**L'**irritation monte au Rwanda contre ce que le gouvernement de Kigali appelle les « lenteurs de la justice française ». Le petit pays africain frappé par le génocide des Tutsis par les Hutus en 1994, après l'assassinat du président Juvénal Habyarimana, reproche à Paris son peu d'empressement à juger les génocidaires réfugiés en France. Selon les autorités rwandaises, au moins 16 acteurs importants des massacres résident aujourd'hui dans l'Hexagone en toute tranquillité, malgré une dizaine de plaintes déposées depuis 1994. « Cette situation est d'autant plus choquante, souligne Me Avi Bitton, avocat français du Rwanda, qu'il y a eu des condamnations en Belgique, en Suède, en Allemagne, aux Pays-Bas et au Canada. » Dans le cadre du rapprochement entre Kigali et Paris, un pôle opérationnel a pourtant été créé, en janvier 2010. Mais il n'est pas en activité. « Nous avons exprimé nos attentes au partenaire français, a déclaré à L'Express Jacques Kabalé, ambassadeur du Rwanda à Paris. Le judiciaire est une préoccupation sérieuse et importante, même si elle n'est pas la seule, en vue du rétablissement de bonnes relations. »

PASCAL CEAUX